

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE GRAND VILLAGE

[contact@asl-grandvillage.fr](mailto:contact@asl-grandvillage.fr)

[www.asl-grandvillage.fr](http://www.asl-grandvillage.fr)

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE Du 25 avril 2024

Chers résidents et propriétaires de Grand Village,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale de l'ASGV, qui aura lieu  
**à la salle Chipping SODBURY à Cesson, rue Aimé Césaire**  
**le jeudi 25 avril 2024 à partir de 20H00.**

Au cas où vous ne pourriez pas participer personnellement à cette assemblée, vous trouverez un pouvoir en annexe afin de vous faire représenter.

Le verre de l'Amitié sera servi durant l'émargement.

Si le quorum n'était pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale serait convoquée dans un délai de 30 jours maximum, sans condition de quorum, conformément aux statuts (art 9.10 page 46).

### Ordre du jour

**Pour chaque point abordé nécessitant un vote, celui-ci sera fait dans la continuité, et avant de passer au point suivant.**

1. Approbation à main levée du Procès-Verbal de l'Assemblée du 13 juin 2023.
2. Rapport de la Présidente 2023 et Orientations 2024.
3. Rapports d'activités du Conseil Syndical pour 2023.
4. Rapports financiers

**Vote 1<sup>ère</sup> résolution** : Approbation des comptes de l'exercice 2023 et quitus au Conseil Syndical.

**Vote 2<sup>ème</sup> résolution** : Approbation des budgets prévisionnels 2024 et 2025

**Vote 3<sup>ème</sup> résolution** : Election des membres du conseil syndical.

**Vote 4<sup>ème</sup> résolution** : clôture prairie du Verger en 2025 (entre rue d'Avon et rue de Tournan)

**Vote 5<sup>ème</sup> résolution** : inéligibilité des propriétaires en retard de paiement de plus d'un trimestre

**Vote 6<sup>ème</sup> résolution** : choix d'une solution pour l'entretien des espaces verts à partir de 2025

5. Questions diverses

### Liste des pièces jointes

Formulaire de questions diverses

Appel à candidature

Pouvoir nominatif

Balance des comptes (propriétaires débiteurs et créiteurs au 31/12/2023)

## 1. Approbation à main levée du Procès-Verbal de l'Assemblée du 13 juin 2023.

Il est consultable sur le site : [www.asl-grandvillage.fr](http://www.asl-grandvillage.fr) et au local de l'ASGV.

## 2. Rapport de la Présidente pour 2023 et Orientations pour 2024.

Vivre à Grand Village...

Préserver notre cadre de vie doit être pour nous tous une priorité. Et chaque habitant doit pouvoir le comprendre.

Le respect des statuts sur l'aspect extérieur des maisons permet d'unifier et de renforcer le caractère et la VALEUR de nos maisons. Nous sommes aussi inquiets de la bétonisation de nos rues, supprimer toute verdure devant nos façades avant, déprécie fortement notre résidence.

L'année écoulée en quelques mots...

L'année 2023 a été marquée par le départ en retraite de notre jardinier historique (en arrêt longue maladie depuis un certain temps), mais aussi par l'arrêt de notre collaboration éphémère avec l'entreprise Espaces Verts du Gâtinais suite à une blessure importante de Madame Tellier fin août.

Ainsi l'automne nous a permis d'explorer toutes les possibilités qui s'offraient à Grand Village pour son entretien courant en termes de tailles. Nous vous proposons d'ailleurs un vote d'orientation sur ce sujet très important, pour l'année 2025.

En attendant, pour cette année 2024, le choix de faire appel à L'ESAT APM de Melun s'est imposé par leur proximité, mais aussi par la dimension sociale de cette structure, ainsi que le rapport de confiance, établi avec les responsables.

Les membres du Bureau en accord avec les Délégués de rue renouvellent l'idée de continuer des temps de rencontres en continuant le partage de la galette, la chasse aux œufs, les fêtes de rues.

Nous envisageons également d'y ajouter deux journées de plantations : une cet automne et une autre au printemps prochain. L'occasion d'aménager ensemble notre magnifique résidence, et de se rencontrer tout au long de l'année.

Enfin les membres du Bureau ont géré beaucoup de dossiers ou de projets :

la sécurité des biens et des personnes, les projets de voirie, l'éclairage public et des chemins « roses », la vitesse élevée des voitures (pose d'un radar pédagogique), une campagne de plantations d'arbres (campagne que nous souhaitons faire perdurer afin de préserver notre environnement),... La liste est encore longue.

Je remercie les membres du Bureau, les Délégués de rues pour leur aide efficace et précieuse, sans oublier Mme Coupard notre secrétaire, point d'appui remarquable et de confiance pour toutes et tous.

Eveline ALLESSE  
Présidente de l'ASGV.

### 3. Rapports d'activité du Conseil Syndical pour 2023

#### A. URBANISME (Alain Hibert & Benjamin Guittard)

##### A.1 Constitution des dossiers fournis aux notaires en vue de la réalisation d'actes de vente :

Nous avons constitué du 13/06/2023 au 29/02/2024 un ensemble de 5 dossiers ce qui représente un renouvellement de nos résidents pour environ 1,4 % en 8 mois, ce qui reste assez faible.

Tous ces 5 dossiers comportaient hélas un état de non-conformité.

##### A.2 Suivi des programmes des travaux d'entretien des voiries à la charge des mairies et de l'assainissement et de l'éclairage public à la charge de Grand Paris Sud.

En raison de quelques travaux restant à réaliser sur les réseaux et branchements de gaz et d'électricité, les deux mairies ont préféré différer encore les remises en état qui pouvaient paraître nécessaires sur les voiries et trottoirs.

Néanmoins, des réunions ont été organisées en juin 2023 avec la mairie de Cesson et sa police municipale pour les questions de sécurité, puis en décembre avec le maire de Vert-Saint-Denis et début janvier 2024 avec le responsable des services techniques pour évoquer les sujets qui nécessiterait l'engagement de travaux (circulation, réduction de la vitesse, état de la voirie). Des membres du Comité Syndical ont également participé en janvier 2024 à un rendez-vous avec des techniciens de Grand Paris Sud en charge de l'assainissement afin d'évoquer la problématique d'entretien du ru de Balory et du dysfonctionnement des réseaux d'eaux pluviales de Grand Village. Enfin, après une réunion technique avec des représentants de Grand Paris Sud et de la mairie de Vert-Saint-Denis une solution a pu être trouvée pour qu'il ne soit pas nécessaire de déconnecter une partie de l'éclairage des chemins roses lors de la réalisation de la première tranche de réfection de l'éclairage des voiries.

##### A.3 Suivi des demandes de travaux effectuées par les résidents.

Huit demandes d'autorisation pour un projet de modification ont été présentées par des résidents auprès de l'ASGV en huit mois, deux ont obtenu un avis favorable.

Les avis du Comité Syndical s'appuient sur le règlement de Grand Village, mais aussi sur la réglementation concernant les potentielles nuisances.

Rappelons que pour tous les travaux qui modifient l'aspect extérieur des maisons, l'accord de l'ASGV préalable et le dépôt ensuite d'une déclaration de travaux (voire d'une demande de permis de construire selon les cas) en mairie, sont obligatoires.

Il nous semble toujours utile de répéter que cette obligation n'a pas pour objectif de vous empêcher de réaliser vos travaux mais elle est un moyen de préserver l'harmonie des maisons de Grand Village, ainsi que le bien-être et la tranquillité au quotidien qui sont un bien collectif mais qui constituent également un élément important de leur valeur individuelle. Nous comptons sur vous !

Rappelons également que les pompes à chaleur qui sont un merveilleux outil pour économiser l'énergie et surtout la décarbonner ne sont hélas pas adaptées, sauf dans quelques situations particulières (maisons isolées ou en bout d'alignement), à notre lotissement fait de maisons mitoyennes ou accolées. Le bruit qu'elles génèrent en fonctionnement peut effectivement être une gêne importante pour les voisins. Les textes sont clairs :

*La réglementation concernant le bruit du voisinage se trouve dans le décret du 31/08/2006 et dans la norme NF S 31-010. La nuisance sonore est définie par l'émergence qui est la différence entre le niveau de pression acoustique mesuré lorsque l'appareil est à l'arrêt comparé au niveau mesuré lorsque l'appareil est en fonctionnement au même endroit.*

*La différence maximale autorisée est : - le jour (7h-22h) : 5 dB [A]  
- la nuit (22h-7h) : 3 dB [A].*

En cas de litige entre voisins sur ce sujet, le Comité Syndical de Grand Village pourra faire réaliser des mesures de bruit et accompagner les plaignants dans le cadre d'une éventuelle démarche en justice.

## **B. TRAVAUX** (Alain Hibert & Benjamin Guittard)

### **B.1 Les chemins roses.**

Une évaluation rapide du coût de la réparation des chemins roses a été réalisée afin de pouvoir la planifier en tenant compte des travaux d'éclairage.

Le budget voté pour 2023 permettait de réaliser quelques réparations ponctuelles (20 500 €). Ces travaux n'ont pas été lancés en 2023 en raison du retard pris pour l'engagement des travaux d'éclairage par Grand Paris Sud.

Bien évidemment des réparations très ponctuelles qui seraient indispensables pour la sécurité des piétons et cyclistes pourront toujours être réalisées en urgence si elles s'avéraient nécessaires.

### **B.2 Protection des bords du ru de Balory**

Il n'était pas prévu initialement, comme cela avait déjà été réalisé pour certains passages, d'installer clôtures et portails pour fermer l'accès au bord du ru. Cependant, pour des raisons de sécurisation des maisons des rues Pierre Levée et Seine-Port dont le jardin est accessible depuis la berge, l'équipe précédente, en accord avec les riverains, a fait installer des clôtures et portails près des ponts de la rue d'Ormesson et de la rue de Seine-Port. Une clôture a également été installée rue d'Ury pour sécuriser un passage. Ces trois chantiers ont eu un coût cumulé de 10 659 €.

Une autre fermeture de passage pour la sécurité a été imaginée, il s'agit de fermer la prairie du verger entre la rue d'Avon et la rue de Tournan ( pour un coût évalué à 3 700 €).

Il nous est apparu nécessaire avant de sécuriser cet espace vert à usage collectif de vous demander votre avis et c'est l'objet du vote n°3, en cas d'approbation les travaux seront proposés au futur budget 2025.

### **B.3 Circulation et stationnement**

Il a été décidé d'acquérir un radar pédagogique autonome, pour 2 935,20 €, qui permettra d'afficher les vitesses des véhicules et notamment les vitesses excessives qui pourraient être constatées rues de Dammarie, de Jouarre et d'Ormesson limitées rappelons-le à 30 km/h, afin d'inciter les automobilistes à plus de prudence dans ces rues empruntées par beaucoup de collégiens et lycéens. Celui-ci ne sera cependant installé qu'en 2024. Il faut noter que les autres rues de Grand Village à Vert-Saint-Denis, dépourvues de trottoir, vont devenir des zones de rencontre limitées à 20 km/h.

Une chicane avec des îlots bordurés a déjà été installée par la ville de Vert-Saint-Denis il y a quelques années rue d'Ormesson, sur une suggestion de l'ASGV. Nous avons suggéré cette fois-ci d'installer quelques places de stationnement sur chaussée là où cela ne gênerait ni les maisons situées au sud de la rue de Jouarre, ni les boxes situés au nord de la voie.

### **B.4 Désobstruction des canalisations d'évacuation des eaux pluviales**

Lors d'orages violents, il a été constaté que certains avaloirs de voirie situés en bas des rues ne permettaient plus d'évacuer convenablement les eaux, inondant certains riverains. Grand Paris Sud a été averti et un hydro curage des parties basses de certains réseaux a été entrepris.

Certains tronçons, mal conçus depuis l'origine, vont peut-être nécessiter, après étude par Grand Paris Sud, une adaptation.

### **B.5 Ru de Balory**

Nous avons sollicité Grand Paris Sud à propos du ruisseau qui participe grandement à l'image de qualité de l'environnement de notre village. En effet, différents problèmes ont été constatés depuis fort longtemps:

- présence de ragondins qui endommagent les berges
- les fascines qui retiennent les berges (soutènements en plaques de bois entrelacées) se détériorent
- les courbes s'ensavent, réduisant nettement les capacités d'écoulement du ruisseau.

Un courrier a été adressé à Grand Paris Sud et un rendez-vous a été organisé sur place, afin que des solutions soient trouvées dans les meilleurs délais, en tenant compte de la législation en vigueur.

## B.6 Eclairage

L'étude du remplacement de l'éclairage des voiries de Grand Village par Grand Paris Sud a été poursuivie en 2023 pour une première tranche qui concernerait les rues de Réau, de Seine-Port (partie Vert-Saint-Denis), de Tournan et d'Ury et le parking du Centre commercial.

Après la recherche d'une solution technique, un courrier a été adressé par le Comité Syndical au maire de Vert-Saint-Denis pour qu'il sollicite Grand Paris Sud afin que la déconnexion des quatre candélabres des chemins roses raccordés sur ces rues ne soit plus nécessaire, et mieux encore, pour que ces candélabres soient remplacés en même temps que l'éclairage des rues.

### C. **ESPACES VERTS, MOBILIER URBAIN** (Thomas Vergnaud, Françoise Labaune et Eveline Allesse avec l'aide ponctuelle de Benjamin Guittard)

#### - ENTRETIEN GÉNÉRAL COURANT POUR 2024.

##### ➤ Taille des haies

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, l'ESAT APM de Melun s'occupe de tailler les haies de notre copropriété et est en charge de l'entretien courant. Il s'agit d'intervenir deux à trois jours par mois sous la forme de deux équipes (soit 10 personnes accompagnées de 2 moniteurs) et par zone. Les jours de présence pourront augmenter sans contrepartie car l'ESAT s'engage à une obligation de résultat.

Coût : 35 250 euros TTC (mise en déchetterie agréée comprise)

##### ➤ Ramassage des poubelles

Depuis mi-décembre, l'ESAT APM s'occupe également de ramasser nos poubelles. Le ramassage est hebdomadaire, en général le vendredi matin. Il s'effectue par deux personnes autonomes, qui peuvent aussi remplir des missions d'entretien de massifs, de petites tailles, ou encore d'autres petites missions. Cette formule permet d'assurer une présence hebdomadaire sur notre site pour traiter des éventuelles urgences sur la copropriété.

Coût : 4 590 euros TTC

##### ➤ Vote d'orientation 2025

Pour l'année prochaine 2025 nous vous proposons un vote pour orienter les membres du Bureau sur l'avenir de l'entretien courant de Grand Village.

Nous vous proposons trois types de solutions distinctes :

1) **Solution A** : Continuité comme depuis 3 ans en choisissant un contrat annuel d'entretien avec une entreprise avec un budget maximum de 45 000 euros TTC par an, en complément du contrat pour la tonte et le ramassage des feuilles.

<b>avantage(s) :</b>	<b>Inconvénient(s) :</b>
- on peut changer/résilier - pas de matériel à gérer	- faible durée de présence sur l'année - faible connaissance du site

2) **Solution B**: Recherche d'un nouveau jardinier qui sera notre employé. A titre d'information, nos dépenses pour notre ancien jardinier (en fin de carrière) étaient d'environ 40 000 euros en tant qu'employeur.

<b>avantage(s) :</b>	<b>Inconvénient(s) :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- présence journalière</li> <li>- bonne connaissance du site</li> <li>- réactivité importante</li> <li>- lien avec les copropriétaires</li> <li>- possibilité d'effectuer des missions de petits travaux</li> <li>- budget OK</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- achat/entretien du matériel</li> <li>- gestion du personnel (arrêt maladie, etc..)</li> </ul>

3) **Solution C:** Contrat de mise à disposition d'un jardinier d'une entreprise (devis VOISIN). Un jardinier est détaché tous les jours de l'année dans notre résidence pour tout faire TTC ( inclus la tonte et le ramassage des feuilles, que l'on paie 44 760 euros actuellement), avec tout le matériel nécessaire. Budget 109 000 euros

<b>avantage(s) :</b>	<b>Inconvénient(s) :</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tout est inclus, matériel, essence, camionnette, etc..</li> <li>- si absent le jardinier est remplacé par un autre</li> <li>- présence journalière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- très cher (augmentation des charges nécessaire)</li> <li>- pas de certitude qu'une seule personne puisse tout faire</li> <li>- ajout possible d'un coût supplémentaire pour le ramassage des poubelles</li> </ul>

#### - MOBILIER URBAIN

##### ➤ Les potelets en bois

Actuellement les potelets en bois de 40 centimètres qui jalonnent certains de nos espaces verts pour éviter le stationnement sur les pelouses sont tous en mauvais état, détériorés par le temps, penchés, ou arrachés. L'année 2024 sera donc l'année de leur remplacement intégral ce qui permettra de contribuer à relancer l'aspect entretenu et soigné de nos rues que nous souhaitons toutes et tous.

##### ➤ Jardinière du local

Cet automne 2023, nous avons découvert que la jardinière en béton entre les deux portes de garage avait été démolie (sans doute par un véhicule), nous avons procédé à son remplacement par deux jardinières en bois avec des nouvelles plantations.

##### ➤ Poubelles jaunes

Aux mois d'octobre et novembre les membres du Bureau ont dépanné en ramassant eux-mêmes les poubelles de Grand-Village. Cela a permis de constater que certaines poubelles jaunes n'étaient absolument pas pratiques ni suffisamment grandes. C'est pourquoi leur remplacement a eu lieu par des modèles plus grands et plus faciles à changer.

## - LUTTE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

- Notre prestataire est AAALLO GUËPES, une entreprise locale de Nandy :
  - 1 intervention d'échenillage d'une soixantaine de cocons en novembre sur nos pins, ainsi que la pose d'un nouveau piège sur un pin qui avait été oublié l'année précédente.
  - 1 visite de contrôle effectuée de tous les pièges en mars 2024. Un piège défectueux a été remplacé. Pour information la présence de cocons ne présente pas de danger immédiat dès lors qu'un piège est correctement installé sur l'arbre en question. Les chenilles seront automatiquement prises au piège lors de leur déplacement.

## - ÉLAGAGE DES ARBRES (Société Lelarge)

- 16 personnes ont fait des demandes avant la date butoir pour cette campagne (fin octobre 2023).
- Toutes les demandes ont été satisfaites sauf deux qui concernent la rue de Seine-Port coté Ru du Balory (cette demande est d'ores et déjà prévue pour la prochaine session), et une autre rue d'Avon qui concernait un saule déjà élagué l'année dernière et contrôlé visuellement par M. Lelarge.
- 1 arbre tombé situé sur la grande pelouse pendant la tempête du 18 juin 2023 a été débité.
- Nous profitons d'ailleurs de ces quelques lignes pour vous signaler que vous pouvez récupérer le bois coupé en 50 cm laissé sur place lors d'un abattage.

Enfin nous tenons à préciser que les abattages que vous nous soumettez, sont décidés par M. Lelarge et non par les membres du Bureau. Nous ne sommes pas experts en la matière et prenons conseil auprès des professionnels formés et expérimentés.

## - TONTE ET RAMASSAGE DES FEUILLES

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 nous avons signé un nouveau contrat de tontes, de ramassages de feuilles, et de tailles de haie de pignons avec l'entreprise VOISIN pour un montant de 44 760 euros TTC reconductible 4 ans.  
Pour information, il y a une augmentation de 3 300 euros TTC par rapport au précédent contrat d'il y a trois ans, mais cette augmentation reste très modérée et nous permet de respecter le budget.
- Ramassage des feuilles 2023: Les feuilles sont tombées très tardivement et d'un seul coup. Cela a entraîné un problème de ramassage qui a beaucoup trop traîné au vu de la demande et du premier coup de froid.
- 4 plantes de la copropriété ou de particuliers ont été coupées accidentellement par l'entreprise et ont été remplacées par celle-ci.
- Nous encourageons à protéger et signaler visuellement toute nouvelle plantation qui risquerait de prêter à confusion avec l'herbe lors de la tonte surtout en limite privé/copropriété.

## - NOUVELLES PLANTATIONS

- Notre engagement 2024 et 2025

### **1 arbre abattu = 1 arbre replanté**

En effet nous avons effectué des recherches dans nos archives... depuis 6 ans plus de 40 arbres ont été abattus pour seulement 2 arbres plantés.

Cette année 11 arbres ont été abattus et 11 ont été plantés (coût : 2488 euros TTC ).

Le choix se porte et se portera sur des arbres de petit à moyen développement, peu sensibles aux maladies, et résistants à la sécheresse.

Nous avons reçu 4 demandes de plantations, c'est peu. Avec le réchauffement climatique, il sera de plus en plus difficile de planter des arbres, il est donc utile de prendre conscience que le parc tel que nous le connaissons n'est pas éternel et peut évoluer rapidement. Il faut d'ores et déjà anticiper pour construire la suite. D'ailleurs toute bonne volonté motivée pour nous aider est la bienvenue.

➤ Opération massifs fleuris

Dès cet automne 2024, plusieurs zones seront choisies pour accueillir des massifs fleuris avec vivaces, et des bulbes seront commandés et plantés en grand nombre dans notre résidence. Les délégués de rue et les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître pour gérer un massif éventuel. Une charte de confiance sera mise en place avec les responsables Espaces verts.

**D. SÉCURITÉ – RONDES** (Benjamin Guittard)

Rien de particulier. Les rondes durant les vacances d'été ont été confiées à la société VEY SECURITE pour un coût total de 3 662,40 €. Les capacités d'adaptation de cette petite structure peuvent être un atout dans l'éventualité où les circonstances le nécessiteraient.

**E. GESTION DES COTISATIONS** (Eveline Allesse et notre secrétaire Sylvie Coupard)

Le bilan est le suivant au 31 décembre 2023:

37 propriétaires sont en retard de paiement pour un total de 8 668,36 euros dont :

- 25 propriétaires doivent plus d'un trimestre pour un montant de 7 010,00 euros,
- 12 propriétaires doivent, au plus, un trimestre pour un montant de 1 658,00 euros
- 14 sont créditeurs pour un montant de 1 324,00 euros.

Soit un bilan final débiteur de 7 344,36 euros

(voir balance débiteurs –créditeurs, arrêtée au 31/12/2023, en annexe 4)

Nous avons ainsi décidé comme cela est pratiqué dans de nombreuses copropriétés de vous communiquer la liste des propriétaires débiteurs ou créditeurs. Il se peut néanmoins qu'au jour de l'Assemblée Générale, certains propriétaires débiteurs aient soldé leur dette.

Il est important de préciser que nous sommes tout à fait disposés, en cas de difficultés ponctuelles, d'examiner avec les intéressés la possibilité d'étaler le paiement de la régularisation.

Nous vous proposons par ailleurs, après concertation avec les délégués de rue, de voter une résolution rendant inéligible pour un an tout propriétaire ayant plus d'un trimestre de cotisation de retard au 31 décembre de l'année précédant l'élection de membres du Comité Syndical.

Quelques rappels importants :

Les charges trimestrielles sont exigibles à terme à échoir, donc au début de chaque trimestre, merci d'en tenir compte.

Si vous avez des modifications de situation d'état civil (Mariage, PACS, divorce, décès, modification d'indivision...), si vous constatez des erreurs d'orthographe dans les libellés de vos noms, d'adresse, etc... pensez à nous en informer pour rectifier si possible ces anomalies dans nos fichiers...

Le montant de la cotisation reste fixé à 8 euros par voix (inchangé depuis 6 ans).



**4. Rapports financiers 2023** (Sylvie Briere et Alain Hibert, suite à la démission du Trésorier et avec la vérification du cabinet d'expertise comptable DBF)

La comptabilité est tenue par nos soins, et toujours vérifiée par le cabinet comptable DBF.

Nous vous présentons des documents comptables simplifiés.

Le grand livre des comptes, les relevés bancaires, ainsi que le rapport complet d'expertise comptable sont à votre disposition, au bureau de l'ASGV après prise de RDV.

L'année 2023 se termine avec un excédent de 25 729,92 €, alors que le budget voté le juin 2023 prévoyait un déficit de 15 565,00 €.

Ceci s'explique par la non réalisation des travaux sur les chemins roses, l'arrêt contraint par les circonstances de certaines dépenses d'entretien des espaces verts, ainsi que la prudence du Comité Syndical en regard des événements survenus au cours de l'exercice (démission de l'ancien Président et du Trésorier, arrêt de l'activité de l'auto-entrepreneuse qui intervenait ponctuellement pour les espaces verts et le poubelles et rupture brutale des liens avec l'entreprise d'espaces verts qui intervenait en complément de l'entreprise Voisin et enfin incertitude sur les incidences des travaux d'éclairage).

**Trésorerie** (comptes au Crédit Mutuel) :

- Compte courant : la somme de 22 948,89 € figurait au compte courant le 31 décembre 2023
  - Livret Bleu : les sommes qui figuraient sur ce compte s'élèvent à 64 158,24 € ; elles proviennent des excédents constatés les années précédentes, ainsi que des intérêts générés et pourront être utilisées pour financer les travaux prévus dans les budgets 2025 et ultérieurs (2024 est également prévue légèrement excédentaire).
  - Valeurs mobilières de placement (parts sociales du Crédit Mutuel) : le total des avoirs au 31 décembre 2023 s'élevait à 50 144,00 €. Cette somme est également libérable pour financer les travaux.
- Le total des provisions au 31 décembre 2023 s'élevait donc à 137 251,13 €

Cela représente moins d'un exercice complet d'appel de cotisations et serait à titre indicatif très insuffisant pour refaire l'intégralité des chemins roses (coût estimé entre 350 000 € et 450 000 €). Néanmoins cette somme peut permettre de garantir auprès des banques la possibilité d'un emprunt si nécessaire, et il ne semble pas utile de provisionner plus.

## Bilan – Résultat (présentation simplifiée)

<b>Bilan - Résultat ASGV 2023</b>			
<i>Charges</i>	<i>Montant</i>	<i>Produits</i>	<i>Montant</i>
<b>60 - Charges d'exploitation</b>		<b>70 - Produits d'exploitation</b>	
Charges d'exploitation	2 536,27 €	Appels de charges	163 360,00 €
<b>61- Services extérieurs</b>		<b>76- Produits financiers</b>	2 015,07 €
Entretiens	84 061,28 €		
Assurance	1 919,33 €		
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>	3 083,00 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	6 618,40 €		
Publicité, publication			
Services postaux et télécommunications	168,02 €		
Services bancaires, autres	1 806,75 €		
Frais divers gestion ASGV	3 856,10 €		
<b>63 - impôts et taxes</b>			
Impôts, taxes/rem	78,94 €		
Taxes foncières	1 468,00 €		
<b>64 - Charges de personnel</b>			
Salaire secrétaire	11 020,00 €		
Salaire jardinier	8 159,23 €		
Charges sociales	7 072,31 €		
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>			
<b>66 - Charges financières</b>	119,32 €		
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	13 844,20 €		
<b>Total</b>	<b>142 728,15 €</b>	<b>Total</b>	<b>168 458,07 €</b>
<b>Résultat Bénéfice</b>	<b>25 729,92 €</b>	<b>Résultat Perte</b>	
<b>Total des Charges</b>	<b>168 458,07 €</b>	<b>Total des Produits</b>	<b>168 458,07 €</b>

Attestation extraite du rapport d'expertise comptable à la clôture de l'exercice 2023 :

## ATTESTATION

**1203269 - ASGV**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels qui a été exécutée pour le compte de l'association :

**ASGV**

**Pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023**

et conformément aux termes de ma lettre de mission en date du 04/01/2008, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

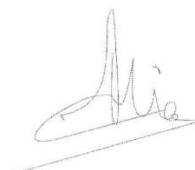
A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, se caractérisent par les données suivantes :

<b>- Total ressources</b>	<b>163 360,00 €</b>
<b>- Résultat net comptable</b>	<b>25 729,92 €</b>
<b>- Total du bilan</b>	<b>170 588,42 €</b>

Fait à Lieusaint  
Le 02/02/2024

Jacques ROBIN  
Expert comptable



## Budget pour 2024 et 2025

Le budget qui vous est proposé s'appuie sur les constats de 2023 détaillés dans le rapport d'activités et sur les orientations du rapport moral et d'orientation de la Présidente. Les budgets pour 2024 et 2025 sont légèrement excédentaires car au plus tôt, les travaux importants seront engagés au second semestre et le budget 2025 nécessite une reprise significative sur provisions existantes (à hauteur de 48 225,00 €).

Association Syndicale de Grand Village - AGO du 25 avril 2024				Nouveau			Nouveau
Libellé	Budget voté en 2023 pour 2023	Réalisé au 31/12/2023	Ecart B - R	Budget proposé au vote en 2024 pour 2024	Déjà réalisé 2024 au 29/02	Pour mémoire Budget voté en 2023 pour 2024	Budget proposé au vote en 2024 pour 2025

## ESPACES VERTS

ESPACES VERTS / PRÊT, ACHAT ET ENTRETIEN TRACTEUR	175,00 €		175,00 €	175,00 €		175,00 €	175,00 €
ESPACES VERTS / EQUIPEMENT, OUTILLAGES ET FOURNITURES	500,00 €		500,00 €	300,00 €		500,00 €	300,00 €
ESPACES VERTS / TONTE, RAMASSAGE DES FEUILLES ET TAILLE HAIES DE PIGNON	41 400,00 €	41 400,00 €	0,00 €	45 000,00 €	7 460,00 €	41 400,00 €	47 000,00 €
ESPACES VERTS / CHENILLES PROCESSIONNAIRES, NIDS DE FRELONS ET GUI	2 000,00 €	2 635,00 €	-635,00 €	2 700,00 €		2 000,00 €	2 800,00 €
ESPACES VERTS / PRESTATIONS EXCEPT. (COMPLEMENTS, COLLECTE POUBELLES ET CLOTURES)	41 500,00 €	19 280,00 €	22 220,00 €	40 000,00 €	6 640,00 €	41 500,00 €	42 000,00 €
ESPACES VERTS / PLANTATIONS	5 000,00 €	1 343,16 €	3 656,84 €	2 500,00 €	81,00 €	5 000,00 €	2 500,00 €
ESPACES VERTS /ELAGAGES, ABATTAGES	8 000,00 €	11 232,00 €	-3 232,00 €	13 000,00 €		8 000,00 €	14 000,00 €
ESPACES VERTS / MOBILIER (RONDINS, PANNEAU, BARRIERES)			0,00 €	9 200,00 €	361,20 €		12 000,00 €
LOCAL ASGV / TRAVAUX NECESSAIRES			0,00 €	500,00 €			0,00 €
ESPACES VERTS / ELAGAGES	8 000,00 €		8 000,00 €			8 000,00 €	
ESPACES VERTS / DISPOSITION DES DECHETS VEGETAUX	1 500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €
ENTRETIEN GENERAL / MOBILIERS URBAINS		204,34 €	-204,34 €	0,00 €			
SALARIES / SALAIRE JARDINIER	2 500,00 €	8 159,23 €	-5 659,23 €			2 500,00 €	
SALARIES / CHARGES SOCIALES JARDINIER		3 331,29 €	-3 331,29 €				
<b>Sous total espaces verts</b>	<b>110 575,00 €</b>	<b>87 585,02 €</b>	<b>22 989,98 €</b>	<b>114 875,00 €</b>	<b>14 542,20 €</b>	<b>110 575,00 €</b>	<b>122 275,00 €</b>
	61,8%	61,4%	63,5%	62,4%	69,1%	71,4%	56,3%

## ECLAIRAGE CHEMINS ROSES

ENTRETIEN GENERAL / LAMPADAIRES	750,00 €		750,00 €	500,00 €		750,00 €	500,00 €
<b>sous total éclairage chemins roses</b>	<b>750,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>750,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>750,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
	0,4%	0,0%	2,1%	0,3%	0,0%	0,5%	0,2%

## TELEVISION

ENTRETIEN GENERAL / RESEAU DE TELEVISION	6 000,00 €	7 032,96 €	-1 032,96 €	7 200,00 €		6 000,00 €	7 200,00 €
<b>sous total télévision</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>7 032,96 €</b>	<b>-1 032,96 €</b>	<b>7 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>7 200,00 €</b>
	3,4%	4,9%	-2,9%	4,0%	0,0%	3,9%	3,3%

## INVESTISSEMENT HORS BUDGET

HORS BUDGET: ENTRETIEN GENERAL		13 594,00 €	-13 594,00 €				
<b>sous total hors budget</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 594,00 €</b>	<b>-13 594,00 €</b>				
	0,0%	9,5%	-37,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

## CHARGES GENERALES -FONCTIONNEMENT ASGV

LOCAL ASGV / ENTRETIEN DES EXTINCTEURS	200,00 €	179,92 €	20,08 €	230,00 €		200,00 €	230,00 €
CHARGES COURANTES / EAU-ELECTRICITE-FIBRE-TELEPHONE PORTABLE	2 850,00 €	3 181,40 €	-331,40 €	3 800,00 €	680,12 €	2 850,00 €	3 800,00 €

Association Syndicale Libre du groupe d'habitants « LE GRAND VILLAGE »

Siège social : ASGV- Ibis, rue de Jouarre – 77 240 Vert-Saint-Denis

Siret 770 046 027 00015 – code APE 8110 Z

☎ 01 60 65 49 93 - 07 71 67 35 86

ENTRETIEN GENERAL / MOBILIERS URBAINS	800,00 €		800,00 €	605,00 €		800,00 €	800,00 €
CHARGES COURANTES / ASSURANCES	1 800,00 €	1 919,33 €	-119,33 €	2 000,00 €	947,22 €	1 800,00 €	2 000,00 €
FRAIS DE FONCTIONNEMENT / FRAIS POSTAUX	500,00 €	168,02 €	331,98 €	200,00 €	13,42 €	500,00 €	200,00 €
SECURITE / RONDES D'ETE	4 500,00 €	3 662,40 €	837,60 €	3 800,00 €		4 500,00 €	3 800,00 €
HONORAIRES EXPERT COMPTABLE	3 200,00 €	2 956,00 €	244,00 €	3 200,00 €	2 298,00 €	3 200,00 €	3 200,00 €
FRAIS DE FONCTIONNEMENT / FRAIS DE DEPLACEMENT	100,00 €		100,00 €	100,00 €		100,00 €	100,00 €
FRAIS DE FONCTIONNEMENT / REUNIONS (AG, DELEGUES DE RUE, NOUVEAUX ARRIVANTS)	800,00 €	662,96 €	137,04 €	850,00 €	54,68 €	800,00 €	850,00 €
COMMUNICATION / SITE INTERNET <a href="http://www.asl-grandvillage.fr">www.asl-grandvillage.fr</a>	100,00 €	8,39 €	91,61 €	20,00 €		100,00 €	20,00 €
BANQUE / SERVICES BANCAIRES	500,00 €	490,27 €	9,73 €	500,00 €	96,34 €	500,00 €	500,00 €
FRAIS DE FONCTIONNEMENT/ FOURNITURES (GALETTE, FETE VOISINS, CEUFS)	4 000,00 €	3 856,10 €	143,90 €	2 000,00 €	41,22 €	4 000,00 €	2 000,00 €
SALARIES / FORMATION PROFESSIONNELLE	250,00 €	78,94 €	171,06 €	250,00 €	16,53 €	250,00 €	250,00 €
IMPOTS ET TAXES / TAXES FONCIERES	1 600,00 €	1 468,00 €	132,00 €	1 600,00 €		1 600,00 €	1 600,00 €
SALARIES / SALAIRE DE LA SECRETAIRE	10 500,00 €	11 020,00 €	-520,00 €	11 500,00 €	1 314,65 €	10 500,00 €	12 000,00 €
SALARIES / CHARGES SOCIALES SECRETAIRE	3 300,00 €	2 537,88 €	762,12 €	2 650,00 €	895,49 €	3 300,00 €	2 760,00 €
POLE EMPLOI		462,85 €	-462,85 €	500,00 €			500,00 €
AG2R SECRETARIAT		602,29 €	-602,29 €				
SALARIES / MEDECINE DU TRAVAIL	200,00 €	138,00 €	62,00 €	200,00 €	142,80 €	200,00 €	200,00 €
INTERETS EMPRUNT	500,00 €	119,32 €	380,68 €	120,00 €			120,00 €
HONORAIRES / AVOCAT, HUISSIER DE JUSTICE	3 000,00 €	250,00 €	2 750,00 €	1 000,00 €			1 000,00 €
PROVISIIONS / CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 900,00 €		1 900,00 €	0,00 €		1 900,00 €	0,00 €
<b>sous-total charges générales-fonctionnement ASGV</b>	<b>40 600,00 €</b>	<b>33 762,07 €</b>	<b>6 837,93 €</b>	<b>35 125,00 €</b>	<b>6 500,47 €</b>	<b>37 100,00 €</b>	<b>35 930,00 €</b>
	22,7%	23,7%	18,9%	19,4%	30,9%	23,9%	16,6%

**TRAVAUX**

ENTRETIEN GENERAL / REFECTION CHEMINS ROSES	20 500,00 €		20 500,00 €	21 080,00 €			39 140,00 €
LOCAL ASGV / TRAVAUX NECESSAIRES	500,00 €	753,90 €	-253,90 €	4 000,00 €		500,00 €	12 000,00 €
<b>sous-total travaux</b>	<b>21 000,00 €</b>	<b>753,90 €</b>	<b>20 246,10 €</b>	<b>25 080,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>51 140,00 €</b>
	11,7%	0,5%	55,9%	13,9%	0,0%	0,3%	23,6%

**TOTAL DEPENSES**

<b>178 925,00 €</b>	<b>142 728,15 €</b>	<b>36 196,85 €</b>	<b>180 780,00 €</b>	<b>21 042,67 €</b>	<b>154 925,00 €</b>	<b>217 045,00 €</b>
---------------------	---------------------	--------------------	---------------------	--------------------	---------------------	---------------------

RECETTES / APPELS DE CHARGES AUPRES DES MEMBRES DE L'ASL	-163 360,00 €	-163 360,00 €	0,00 €	-163 360,00 €	-40 840,00 €	-163 360,00 €	-163 360,00 €
PRODUITS FINANCIERS	0,00 €		0,00 €				
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	0,00 €	-2 015,07 €	2 015,07 €				
PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	0,00 €		0,00 €				
REPRISE SUR PROVISIONS	0,00 €	-3 083,00 €	3 083,00 €				-48 225,00 €
REPORT A NOUVEAU				-25 729,92 €		15 565,00 €	-8 309,92 €
	-163 360,00 €	-168 458,07 €	5 098,07 €	-189 089,92 €	-40 840,00 €	-147 795,00 €	-211 585,00 €

**TOTAL RECETTES**

<b>-163 360,00 €</b>	<b>-168 458,07 €</b>	<b>5 098,07 €</b>	<b>-189 089,92 €</b>	<b>-40 840,00 €</b>	<b>-147 795,00 €</b>	<b>-217 894,92 €</b>
----------------------	----------------------	-------------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------

**RESULTAT**

<b>-15 565,00 €</b>	<b>25 729,92 €</b>	<b>-41 294,92 €</b>	<b>8 309,92 €</b>	<b>19 797,33 €</b>	<b>-7 130,00 €</b>	<b>849,92 €</b>
---------------------	--------------------	---------------------	-------------------	--------------------	--------------------	-----------------

---

---

**Vote : 1<sup>ère</sup> résolution : Approbation à main levée des comptes de l'exercice 2023 et quitus au Conseil Syndical.**

---

---

**Vote : 2<sup>ème</sup> résolution : Approbation des budgets prévisionnels 2024 et 2025**

---

### **Election des membres du Conseil Syndical**

Le Comité Syndical doit être composé de neuf membres élus pour trois ans, rééligibles pour un maximum de six ans.

Il est indispensable qu'il puisse l'être afin de permettre un travail en binôme sur les différentes tâches.

Cette année deux postes sont à pourvoir au Comité Syndical de l'ASGV pour que celui-ci soit au complet, suite aux démissions en cours d'exercice de Fabrice Stephan, Emilie Delahays et Nicolas Grimault.

Toutes les bonnes volontés qui permettront de renforcer cette équipe de neuf personnes par cooptation, comme le prévoient nos statuts, seront les bienvenues

Les autres membres actuels du Comité Syndical sont élus depuis moins de trois ans.

Nous vous rappelons que le Comité Syndical est aussi Syndic bénévole et que c'est grâce à la participation, au gré des renouvellements de ses membres et au fil des années, d'un grand nombre de propriétaires de Grand Village, que nous avons jusqu'alors pu éviter de faire appel à un syndic professionnel dont le rapport efficacité/ coût ne vous aurait sûrement pas satisfait.

Un grand merci par avance à toutes les bonnes volontés candidates !

---

**Vote : 3<sup>ème</sup> résolution : Election des membres du Conseil Syndical**

---

### **Clôture de la prairie du Verger en 2025 (entre les rue d'Avon et de Tournan)**

En 2023 à la suite de certaines demandes un devis a été demandé pour clore cette prairie (accès possible par portails avec cadenas à code). Après un échange sur le sujet avec les délégués de rue lors de la réunion du 7 décembre 2023, il a été décidé de le soumettre au vote pour une réalisation en 2025 (à intégrer au budget 2025 qui sera voté début 2025)

---

**Vote : 4<sup>ème</sup> résolution : Clôture de la prairie du Verger en 2025 (entre rue d'Avon et rue de Tournan)**

---

## Inéligibilité des propriétaires débiteurs

---

**Vote : 5ème résolution : Inéligibilité des propriétaires en retard de plus d'un trimestre pour le paiement de leur cotisation au 31 décembre de l'année précédant l'élection**

---

## Choix d'une solution pour l'entretien des espaces verts

Pour 2024, après le départ de notre jardinier André Wocjick en retraite, après l'arrêt brutal et nécessaire de notre relation avec l'entreprise Enjoy Garden et la suspension d'activités de l'entreprise individuelle Espaces Verts du Gâtinais en raison d'un accident, nous avons d'urgence recherché une solution applicable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Entre temps nous avons dû regretter un retard d'entretien, malgré la participation active de certains membres du Comité Syndical et la poursuite de la tonte et du ramassage des feuilles par l'entreprise Voisin.

Cette solution trouvée fait appel à l'ESAT APM de Melun, en complément de l'entreprise Voisin.

Cependant d'autres solutions sont possibles et nous vous proposons de choisir pour une mise en œuvre à partir de 2025 (à intégrer au budget 2025 qui sera voté début 2025)

---

**Vote : 6ème résolution : choix d'une solution pour l'entretien des espaces verts à partir de 2025**

---

## 7. Questions diverses





# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANUELLE de Grand Village du 25 avril 2024

## QUESTIONS DIVERSES

NOM :  
Prénom :  
Adresse :

Propose que la (ou les) question(s) suivante(s) soi(en)t débattue(s) au cours de l'Assemblée Générale :

Date et signature :

**A retourner le plus rapidement possible au siège de l'Association, et avant le 15 avril 2024.**



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE de Grand Village du 25 avril 2024

## APPEL À CANDIDATURE

NOM :

Prénom :

Adresse :

Mail : .....@.....

Téléphone :  .....

 .....

**Fait acte de candidature au Conseil Syndical de l'Association Syndicale Libre des propriétaires de Grand Village.**

Date et signature :

**A retourner avant le 15 avril 2024 au siège de l'Association.**







ASGV  
1 bis rue de Jouarre  
77240 VERT-SAINT-DENIS

## Balance par comptes

Edité le 11/03/2024

Balance du 01/01/2023 au 31/12/2023

N° compte	Libellé du compte	Débit	Crédit	Solde Débiteur	Solde Créditeur
450003	CATTOIRE Charles	186,79 €		186,79 €	
450009	BOUILLOT Eric et Ablamba	962,50 €	700,00 €	262,50 €	
450019	VAJOU Alain	256,00 €	320,00 €		64,00 €
450023	GRAMOND Jean-Philippe	544,00 €	624,00 €		80,00 €
450024	HONNEUR Michael - LE FAIRE Betty	576,00 €	490,00 €	96,00 €	
450030	SALY Liliane	224,00 €	168,00 €	56,00 €	
450033	LEDROIT Lydie	384,00 €	90,00 €	294,00 €	
450035	COMMUNAUTÉ D'Agglomération de Grand Paris Sud	1 152,00 €	864,00 €	288,00 €	
450042	WINDHOLTZ Cyrille - RAVOIR Estelle	384,00 €	288,00 €	96,00 €	
450050	BOSQUILLON Christophe	544,00 €	876,00 €		332,00 €
450063	MEDALLI Cédric et Natacha	672,00 €	336,00 €	336,00 €	
450071	FRESLON Michel - BILLOT Elodie	544,00 €	408,00 €	136,00 €	
450082	MICHEL Marie-France	384,00 €	388,00 €		4,00 €
450092	PAROT Séverine	616,00 €		616,00 €	
450102	FUERTES Robin - WEISS Johanna	480,00 €	192,00 €	288,00 €	
450108	LANDRAU Franck	1 205,92 €	600,00 €	605,92 €	
450114	BATISSE Julien - LECANUT Stéphanie	546,00 €	590,00 €		44,00 €
450115	LEJEUNE Alix et Diane	384,00 €	416,00 €		32,00 €
450124	GOEPP Louis	544,00 €	735,00 €		191,00 €
450125	MOREAU Sylvain	408,00 €		408,00 €	
450127	VALERIUS Valentin	680,00 €	682,00 €		2,00 €
450128	GOURTAY Yves	768,00 €	672,00 €	96,00 €	
450131	HABITAT 77 - SERVICE SYNDIC	400,00 €	240,00 €	160,00 €	
450153	COLAIACOVO Mathieu et Aurélie	384,00 €	288,00 €	96,00 €	
450161	BRIDONNEAU Michel	384,00 €	386,00 €		2,00 €
450164	EUDE Didier	656,90 €	464,90 €	192,00 €	
450178	BORDIER Antoine et Marie-Laure	384,00 €	288,00 €	96,00 €	
450213	BILLOT Sébastien - FROMONT Stéphanie	408,00 €	270,00 €	138,00 €	
450214	DE SOUSA Marie	384,00 €	96,00 €	288,00 €	
450219	CALZA Raphaël - DELACROIX Suzanne	400,00 €	320,00 €	80,00 €	
450220	PESENTI MONTUS Laurent	544,00 €	680,00 €		136,00 €
450221	HABITAT 77 - SERVICE SYNDIC	544,00 €	408,00 €	136,00 €	
450229	WENGLARZ Karine	480,00 €	384,00 €	96,00 €	
450230	BERNARD Patrice - GUIDAL Véronique	572,00 €	484,00 €	88,00 €	
450246	DETREZ Jean-Philippe et Stéphanie	384,00 €	480,00 €		96,00 €
450248	YAN Shanbo et Yueyan	520,00 €	208,00 €	312,00 €	
450260	SCI MACABANE	896,50 €	552,00 €	346,50 €	
450270	MAUPIN Christine	544,00 €	272,00 €	272,00 €	
450274	MORBOIS Dominique	480,00 €	192,00 €	288,00 €	
450275	ZWANG François	680,00 €	272,00 €	408,00 €	
450279	LASCHZOK Françoise	544,00 €	680,00 €		136,00 €
450297	HABITAT 77 - SERVICE SYNDIC	480,00 €	288,00 €	192,00 €	
450298	HABITAT 77 - SERVICE SYNDIC	480,00 €	288,00 €	192,00 €	
450307	TRIQUET Brice - BONADONNA Elodie	588,00 €	602,00 €		13,00 €
450310	GRIMAUULT Nicolas et Véronique	853,65 €		853,65 €	
450319	STEPHAN Fabrice - DELAHAYS Emilie	680,00 €	544,00 €	136,00 €	
450320	MAKIESE ZOLA Yannick et Laura	544,00 €	408,00 €	136,00 €	
450335	MIQUEU Stéphane et Céline	384,00 €	576,00 €		192,00 €
450340	VIVIEN Frédéric	240,00 €		240,00 €	
450368	COLOGNESE Nathalie	476,00 €	336,00 €	140,00 €	
450374	ANTON Stéphane et Nadège	40,00 €	24,00 €	16,00 €	
<b>TOTAL GENERAL :</b>		<b>175 256,26 €</b>	<b>167 911,90 €</b>	<b>8 668,36 €</b>	<b>1 324,00 €</b>
<b>SOLDE :</b>				<b>7 344,36 €</b>	

Association Syndicale Libre du groupe d'habitations « LE GRAND VILLAGE »

Siège social : ASGV- 1bis, rue de Jouarre – 77 240 Vert-Saint-Denis

Siret 770 046 027 00015 – code APE 8110 Z

☎ 01 60 65 49 93 - 07 71 67 35 86